

# Section des Plongeurs Autonomes asbl.

Avenue Amédée Hesse, 9 - BE- 4900 SPA

## AUTORISATION PARENTALE

NOM :	NOM :
PRENOM :	PRENOM :
Né à :	Né à :
Le :	Le :
Adresse :	Adresse :
Rue :	Rue :
CP :           Localité :	CP :           Localité :
Tél :	Tél :
GSM :	GSM :

Père / Mère / Père et Mère / Tuteur (\*) autorisons mon (ma) fils (fille) / pupille

Nom : ..... Prénom : .....

À s'inscrire au club de SPA dont les entraînements se passent à la piscine de SPA, rue Amédée Hesse, 9, le mercredi et le vendredi, en vue de se préparer à la pratique de la plongée sous-marine.

Je (nous) reconnais (reconnaissons) (\*) avoir reçu toutes les informations souhaitées sur les conditions et modalités de cette activité sportive au sein de la Ligue Francophone de Recherches et d'Activités Sous-marines (LIFRAS).

Fait à : ..... le : .....

Signature(s) précédée(s) de la mention "Lu et approuvé"

### CE QU'IL FAUT SAVOIR

Notre club, Section des Plongeurs Autonomes (S.P.A.) A.S.B.L., est affilié à la Ligue Francophone de Recherches et d'Activités Sous-marines (LIFRAS) et à travers elle à la Fédération belge (FEBRAS) et à la Confédération Mondiale (CMAS).

Dans ce cadre, nos membres sont couverts tant en responsabilité civile que par une assistance individuelle. Les capitaux assurés seront communiqués sur simple demande.

L'exercice de la plongée sous-marine comporte des contre-indications médicales (asthme, affections cardiaques, épilepsie, ...). C'est pourquoi tous les membres de la Ligue sont astreints à une visite médicale annuelle et pour la première fois avant toute plongée en eau libre.

Nous vous conseillons d'effectuer cette visite médicale le plus tôt possible.

Par ailleurs, la vie en pression est susceptible d'avoir certaines incidences sur le développement des adolescents. Aussi, l'autorisation d'un médecin compétent en matière de plongée est-elle, en plus de la visite médicale précitée, spécialement demandée pour tout mineur d'âge.

Notre activité sportive comporte des risques inhérents au milieu aquatique dans lequel elle se déroule. Bien que ces risques soient statistiquement limités, il est souhaitable que tous les candidats pratiquants (et leurs parents s'il s'agit de mineurs d'âge) en soient informés avant même d'y être soumis.

Nos dirigeants et moniteurs sont à votre entière disposition pour répondre à toutes questions que vous souhaiteriez leur poser à cet égard.

(\*) Biffer les mentions inutiles